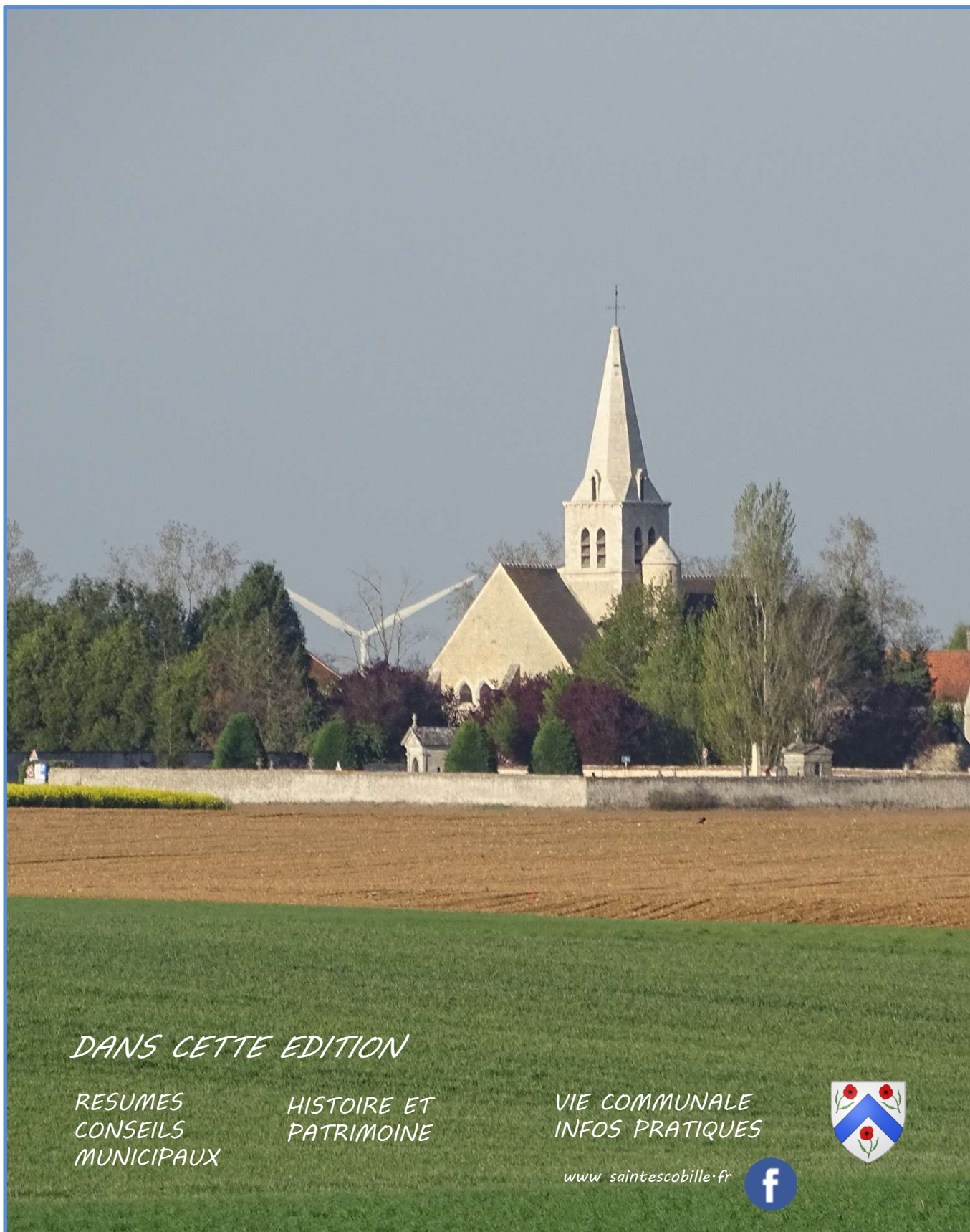




Mai 2021

LE SAINT ESCOBILLOIS

Votre journal d'information municipal



DANS CETTE EDITION

*RESUMES
CONSEILS
MUNICIPAUX*

*HISTOIRE ET
PATRIMOINE*

*VIE COMMUNALE
INFOS PRATIQUES*

www.saintescobille.fr



Edito

Mesdames, Messieurs,
Saint-Escobilloises, Saint-Escobillois,

Sorties, soirées, festivités, rencontres, nos envies sont nombreuses. Nous devons les freiner et demeurer patients, la fin de cette période de pandémie semble proche.

A la lecture des comptes rendus de conseils municipaux dont celui du mois d'avril vous prendrez connaissance de nos orientations budgétaires et investissements prévus, les travaux réalisés, en cours et à venir. Nombreuses actions dans un contexte financier contraint, cette année ne fera pas exception. Nos recettes de fonctionnement sont toujours à la baisse aussi faut-il en imaginer de nouvelles et modérer nos dépenses. Notre objectif est de maintenir nos taxes au niveau des années précédentes.

Fait exceptionnel pour la commune, nous avons reçu le ministre de l'Agriculture il y a quelques jours, un article y est également consacré dans ce bulletin. Lors de cette visite j'ai été complimenté sur l'entretien de notre village, compliments que je dois vous retourner car vous êtes nombreux à y participer en lien avec notre employé communal. Les compliments, souvent trop peu nombreux, sont sources de satisfaction et ne peuvent qu'encourager dans l'engagement qui est le nôtre.

Sur cette note, je laisse le soin à nos associations de nous préparer une belle reprise, de belles rencontres.

Votre maire
Yves VILLATE



NON au déversement des déblais du Grand Paris à Saint-Hilaire

Les Elus de Saint-Escobille s'opposent au projet de création d'une installation de stockage de déchets inertes (ISDI) sur la commune de Saint-Hilaire.

Unanimes et indignés par le traitement réservé à notre pays d'art et d'histoire, le Maire de Saint-Escobille tout comme de nombreux Maires de l'Agglomération ont fait adopter dans leur assemblée délibérante respective une motion contre ce projet de création d'installation de stockage de déchets inertes (ISDI).

L'association ADSE et la Mairie de Saint-Hilaire ont lancé un appel à une mobilisation massive des élus et de la population le 2 mai.



Projet d'une superficie de 34 hectares, pendant au minimum 8 ans 1 400 000 m³ de déblais en provenance des travaux du Grand Paris présentés comme des terres « naturelles » – or une partie de celles-ci n'est pas « traçable » – impliquant le passage quotidien de plus de 130 poids-lourds sur des axes routiers inadaptés à un tel trafic et un déboisement du site.

Retrouvez nous sur le site

www.saintescobille.fr

Sur Facebook Mairie de Saint-Escobille



Communication : Valérie GALOPIN
Sindie BROLIS, Christine MAERO

Le Saint Escobillois est édité par la Mairie de Saint-Escobille



Compte rendu résumé du Conseil municipal du 12 Avril 2021

Approbation des comptes de gestion et administratif 2020 (commune).

Compte de gestion 2020 : Le résultat d'exécution est de 200 534.89€ en section de fonctionnement et de 8 872.52€ en section d'investissement soit un excédent total de 209 407.41€.

Compte Administratif 2020 est en concordance avec le compte de gestion 2020 pour la commune

Affectation des résultats pour prévoir le budget 2021

Considérant que le compte administratif présente :

- Un excédent global de fonctionnement de 200 534.89 €
- Un excédent d'investissement de 8 872.52 €

Un état des restes à réaliser au 31 décembre 2020 en dépenses de 836.40 € et en recettes de 3 578.11 €. Le résultat d'investissement en RAR est de 2 741.71 €.

- 8 872.52€ sont affectés en recettes d'investissement reporté R 001
- 200 534.89€ sont affectés en recettes de fonctionnement reporté R002

Vote des 2 taxes

La perte des produits de la taxe d'habitation est compensée en 2021 par la part départementale sur la taxe foncière bâti qui sera reversée à la commune. Aussi, il convient au Conseil municipal de voter le taux de la taxe foncière bâti englobant le taux communal 9.40% qui stagne et le taux départemental de 16.37%.

TAXE FONCIERE BATI : taux 2021 communal proposé à 9.40% (taux identique à 2020) auquel s'ajoute le taux départemental de 16.37% soit un taux de 25.77% sur une base prévisionnelle de 478 400€.

TAXE FONCIERE NON BATI, taux 2021 proposé à 34.84% (taux identique à 2020) sur une base prévisionnelle de 81 700€

Subventions communales aux associations locales.

- S.E.L.S : 700€. Saint Escobille Loisirs et Sports
- COOPERATIVE SCOLAIRE : 160 €.
- AMICALE DES JEUNES SAPEURS POMPIERS DE CHALO ST MARS :160€.
- CHASSEURS DE SAINT-ESCOBILLE : 160 €.
- UNC CHALO ANCIENS COMBATTANTS :160 €.
- S.E.H.P: 500 € – Saint Escobille Histoire et Patrimoine
- Maison de la Beauce :110€.
- Chap'Co : 500 €.
- S.E.A : 800 €. Saint Escobille Animation

Vu le contexte sanitaire, l'association des amis de l'école publique n'a pas souhaité de subvention pour cette année 2021.

Participation communale aux cartes de transports scolaires

Renouvellement de la prise en charge d'une partie des frais de transports scolaires pour la rentrée scolaire 2021-2022 supportés par les familles demeurant sur la commune et dont les enfants sont scolarisés en établissements scolaires d'un montant de 91,00 € pour la carte IMAGIN'R.

Vote du budget primitif 2021.

Section de fonctionnement : le montant des dépenses est de 471 438.89 € et en recettes de 270 904.00€ auquel s'ajoute l'excédent 2020 reporté de 200 534.89 €.

Section d'investissement :Le montant des dépenses est de 502 877.34€ dont 836.40€ de reste à réaliser.

Le montant des recettes est de 494 004.82€ dont 3 578.11 € de reste à réaliser auquel s'ajoute les recettes d'investissement 2020 reporté de 8 872.52€

Les recettes d'investissement sont alimentées principalement par les subventions de la Région, du Département, de la Communauté d'Agglomération de l'Etampois

Nomination du correspondant défense

Monsieur Christian DEQUENEC a été nommé correspondant en charge des questions de défense

Suite Compte rendu résumé du Conseil municipal du 12 Avril 2021

Extinction de l'éclairage public

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des votants, a décidé d'adopter le principe de couper l'éclairage public tout ou partie de la nuit, afin de réduire la facture de consommation d'électricité, et contribuer également à la préservation de l'environnement par la limitation des émissions de gaz à effet de serre et la lutte contre les nuisances lumineuses.

Rétrocession de voirie

Le propriétaire actuel des trottoirs situés Rue du stade et Rue des Châtaigniers (X66, X67 et X69) a contacté M le Maire pour régulariser la situation sans aucune contrepartie financière.

Extension de la plateforme logistique Garancières 2

Le Groupement Les Mousquetaires projette dans le cadre de son plan de développement d'étendre la plateforme logistique Garancières 2 d'une surface de 25 378 m² portant la superficie totale à 72 845 m² afin d'augmenter sa capacité de stockage de produits non alimentaires, sur un périmètre de 308 114 m² ;

Ce projet augmenterait les rejets et émissions engendrés par cette extension (gaz échappement dues à la circulation des véhicules, émissions liées au fonctionnement de la chaudière, eaux usées et eaux pluviales) ainsi que les nuisances sonores liées à l'activité du site et à la circulation des véhicules.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des votants a donné un avis défavorable au projet précité sur la demande d'autorisation environnementale.

Motion contre le projet de création d'une installation de stockage de déchets inertes sur la commune de Saint-Hilaire

La société Bouygues Travaux Publics a le projet de créer une installation de stockage de déchets inertes (ISDI) sur la commune de Saint-Hilaire, dès le printemps 2021.

Elle prévoit, au minimum durant huit ans, le déversement de 1 400 000 m³ de déblais en provenance des travaux du Grand Paris présentés comme des terres "naturelles" sur une superficie de 34 hectares.

Par ailleurs un déboisement et une excavation de la zone exploitée sont prévus, dans une vallée remarquable et protégée.

Devant les incertitudes portant sur la nature, la traçabilité et le contrôle des terres apportées, devant les multiples risques de pollution de l'air, des sols, des sous-sols, de l'eau potable, des rivières et de la nappe phréatique de la Beauce qui seraient engendrés par ce projet, et devant les conséquences du passage de 100 poids-lourds quotidiennement, de 7 h 00 à 16 h 30, par la RD 191, la D 821 et la D 838, totalement inadaptés à un tel trafic, tant en termes d'insécurité routière que de pollution et nuisances sonores.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des votants, s'oppose au projet de création d'une installation de stockage de déchets inertes (ISDI) sur la commune de Saint-Hilaire porté par la société Bouygues Travaux Publics, et demande à l'État de refuser toute demande d'autorisation par quelque porteur de projet que ce soit visant à déposer sur le site des lieux-dits Ardenne - La Saboterie des déchets de quelque nature que ce soit, et autorise M le Maire à mobiliser tous les moyens à sa disposition pour préserver et protéger le site et empêcher une telle installation.

Nos agriculteurs victimes du gel !

Une visite exceptionnelle pour notre village, mais pour un événement climatique dramatique pour nos producteurs

Ce début de printemps aura été catastrophique pour les producteurs. C'est dans ce contexte que le ministre de l'Agriculture s'est rendu le 14 Avril dernier sur l'exploitation de Vincent Imbault, producteur à Saint-Escobille. Julien Denormandie annonçait la création d'un fonds exceptionnel pour venir en aide aux agriculteurs touchés par le gel.

Les épisodes de gel sont relativement courants, mais celui-ci (-7°C) s'est abattu après une période de températures clémentes. « Il y a eu un effet de forte chaleur, donc la plante s'est développée, et en une nuit les températures ont chuté drastiquement et ont cramé l'ensemble » des productions, détaille le ministre. Ce sont « des pertes économiques » d'abord pour les producteurs de fruits, plus tard pour les producteurs de vin et les grandes cultures ».

Visite en présence de notre Maire Mr Yves VILLATE, notre Députée Madame Laëtitia ROMEIRO DIAS, le Préfet de l'Essonne Mr Eric JALO, et Mr Christophe DESCHAMPS, sous-préfet de l'arrondissement d'Etampes



La rénovation de l'éclairage public est arrivée à son terme.

Le remplacement des lampes énergivores par de nouvelles ampoules de type LED associées aux intégrations d'horloges afin de moduler l'éclairage et l'extinction nocturne de 00h00 à 05h00, contribueront à une baisse de consommation de plus de 50%.

L'extinction nocturne participera également à la constitution d'une trame dite "noire" car cette pollution lumineuse a de nombreuses conséquences préjudiciables à la biodiversité, on parle d'effets en cascade. L'éclairage artificiel, dont l'usage est souvent excessif et inadapté au besoin réel, forme des zones infranchissables pour certains animaux et fragmente les habitats naturels. En réduisant la présence des insectes pollinisateurs, l'éclairage artificiel a aussi un impact sur la flore.

Par cette extinction nocturne nous pourrions craindre une montée de la délinquance mais les retours d'expériences ne vont en aucun cas dans ce sens.

Cette décision a été actée lors du conseil municipal du 12 avril dernier après de nombreux échanges préalables, les horaires choisis sont de 00h00 à 5h00, horaires pratiqués couramment.



Hausse de la Taxe d'Enlèvements des Ordures Ménagères (T.E.O.M.)

Taux pratiqué en 2020, 8,40%, taux récemment adopté pour l'année 2021, 13.98%

Pourquoi une telle hausse ?

Certains d'entre vous en ont probablement connaissance, le syndicat dont nous dépendons pour la collecte et le traitement des déchets : SIREDOM, a fait l'objet d'un contrôle par la chambre régionale des comptes durant l'année 2020, contrôle initié par ce même syndicat. Le rapport définitif est paru en début d'année.

Ce rapport met en évidence *plusieurs éléments* :

- Des *contentieux élevés*
- Une *dette* très importante auprès de prestataire

Ces deux premiers points seront résolus par un redressement financier sur 4 ans.

- Un *sous-financement récurrent* : le syndicat ne demandait pas de participation à ses collectivités membres de l'ensemble des prestations réalisées.

Une facturation du juste prix selon le service rendu est mise en place face à ce sous-financement.

- Une *modification de la base de calcul* à partir de laquelle le taux est voté.

Celle-ci correspond à la base foncière, et contrairement aux années précédentes où l'ensemble des communes adhérentes au syndicat étaient prises en compte, dorénavant seules les bases foncières de l'adhérent au syndicat (notre agglomération) doivent être intégrées.

Et notre agglomération n'adhérant que pour 5 communes : Authon la Plaine, Chatignonville, Le Plessis Saint Benoist, Mérobert, Saint Escobille ; ce sont bien les bases foncières de ces seules communes qui sont prises en compte. Montant de ce fait, bien plus faible qu'auparavant, entraînant la hausse du taux qui représente la part la plus importante de l'augmentation.

Et pour les années à venir ?

L'année 2022 devrait connaître une nouvelle hausse dans des proportions bien plus faibles que celles que nous subissons cette année.

A terme nous pouvons envisager une stabilité mais il ne faut pas pour autant relâcher les efforts du quotidien en réduisant nos déchets et en effectuant des tris les plus précis possibles. Nous devons être très vigilant sur les ordures ménagères, les déchets verts mais aussi sur les déchets enfouissables tels que nous les produisons et déposons en déchetterie. Alors nous aurons un volume à la baisse donc moins de traitement, pouvant entraîner une diminution du nombre de collecte hors tri sélectif. Il est essentiel de maintenir les bons gestes en matière de déchets, de les étendre.

Hormis cet aspect financier, nous devons aussi penser que tout déchet que nous produisons nuit à notre environnement.

Les Travaux sur notre commune

Travaux et achats réalisés

- Ventilation naturelle, basse et haute dans l'église
- Eclairage public
- Réparation de poteaux d'incendie
- Remise aux normes arrêt de Bus de Guillerville
- Sondage de voiries pour recherche d'amiante en chaussée en prévision des travaux à venir
- Achat d'une débroussailleuse
- Nettoyage du terrain de tennis et pose de brise vent
- Pose d'un totem face à l'église supportant la plaque réalisée et offerte à la commune par notre association Saint Escobille Histoire et Patrimoine SEHP
- Remplacement d'arbres et valorisation d'espaces verts lotissement des vignes
- Rénovation des fontaines et des bancs

Travaux et achats à venir

- Remise en forme du jardin du souvenir au cimetière
- Volets roulants pour les écoles et remplacement de la porte principale.
- Volets, porte, chauffage et éclairage de la bibliothèque
- Salle communale : Remplacement du chauffe eau
- Voirie mais montage complexe afin d'obtenir la subvention du département
- Ecole numérique – subvention obtenue de l'Etat pour un nouvel équipement pédagogique, numérique et informatique, projet relayé dans l'ensemble des communes de l'AMPS.
- Subvention accordée par la région dans le cadre du budget participatif pour l'acquisition d'un vélo électrique et pour l'implantation de panneaux photovoltaïques sur l'arrière du bâtiment des services techniques.

Réflexions en cours

- Réfection des murs de la nef de notre église, une demande de subvention est en cours auprès de l'Etat.
- Rénovation de la salle communale
- Isolation renforcée sur les bâtiments Mairie, bibliothèque et révision de nos toitures



Rue des vignes



Rue de la mare – Hameau de Guillerville



Hameau de Paponville



- Les travaux du bâti communal s'élève à 19710.11€ dont 14068.95€ de subvention Départementale, un reste à charge de 6912.74€ autofinancé par la commune.
- Les travaux sur la voirie communale s'élève à 72476.20€ dont 51733.05€ de subvention Départementale, un reste à charge de 20743.15€ autofinancé par la commune.

L'histoire s'affiche dans notre village



Une plaque imaginée par l'Association Histoire et Patrimoine-SEHP a été offerte à la commune, et installée face à l'église Saint Denis de Saint Escobille.

Les Saint-Escobillois comme les visiteurs peuvent ainsi découvrir le patrimoine communale.

Sur le site Internet officiel de Saint-Escobille, retrouver toutes les publications sur le Patrimoine de la commune, l'histoire et les traditions.

<http://www.saintescobille.fr>



(1)



(2)



(3)



(4) Chevet



(4 bis) chevet avec ses deux fenestres en arc brisé



(5) bancs XVIII^e s.



(6) retable du XVII^e



(7) stalles XVII^e s.



(8) cul de lampe



(9) bannière de procession



(15) tabernacle XVII^e s.



(14) Saint Nicaise XVII^e s.



(13) Porte des morts



(12) clocher et tourelle de l'escalier du clocher



(11) statue de la vierge à l'enfant



(10) nef

Eglise Saint Denis XII^e s. au XVII^e s.

L'église à chevet plat, a un plan rectangulaire et se compose d'un chœur à deux travées et d'un clocher à plusieurs niveaux auquel on accède par un escalier en vis (1) (XIV^e siècle). Adossée à l'extérieur du chevet, la sacristie, éclairée par une fenêtre à ébrasement, a été construite en 1779. La nef est constituée d'un seul tenant sans bas-côté. Voûtée elle possède une belle charpente à chevrons formant fermes. L'édifice a été bâti au XII^e siècle mais il a connu plusieurs étapes de construction, d'élargissement, de restauration et d'agrandissement au cours des siècles suivants. Le chœur (XII^e et XV^e siècles) et le clocher (avant XII^e siècle) sont les parties les plus anciennes.

Le chœur est éclairé, à son chevet, par deux fenestres en arc brisé (4). Dans le mur gouttereau au sud il y a deux fenestres qui complètent l'éclairage. Le fenestration de la seconde travée du chœur date du XV^e siècle. Le chœur est contre-buté aux deux angles par des contreforts comportant des glacis à très fortes pentes.

La nef est éclairée par deux baies au nord et trois au sud, fenestres de type XIII^e siècle et de type fin XV^e siècle (10).

Deux portails (3) en plein cintre donnent accès à la nef. Le premier, le plus grand, date du XII^e siècle et le second date de la fin du XV^e, début XVI^e siècles. A l'intérieur de l'église, le retable date du XVII^e siècle (6). L'une des statues en bois peint pourrait être Saint Nicaise. Mais aucune statue ne représente Saint Escobille. Il n'y a aucune pierre tombale visible et pourtant 29 paroissiens furent inhumés dans l'église entre 1689 et 1721. Une statue de Vierge à l'Enfant polychrome fin XV^e siècle est brisée (manque les genoux, les pieds et la main gauche de la Vierge ainsi qu'une partie du corps de l'Enfant ; la tête de l'enfant Jésus est mal positionnée).

Autre particularité de l'église Saint Denis, un mobilier constitué de stalles du XVII^e siècle (7) et de magnifiques bancs en bois numérotés et fermés par des portillons du XVIII^e siècle (5). Ils ont été longtemps source de revenus car il existait des concessions annuelles pour certains bancs. Le banc d'œuvre est du XVII^e siècle et il reste le meuble-coffre avec ses trois sœurs pour le dépôt de l'argent de la fabrique.

La chaire, chêne, est un ouvrage de menuiserie, et le bénitier sont du XVII^e siècle. Le confessionnal en chêne ciré est du XIX^e siècle.

Le clocher de l'église Saint Denis est une flèche octogonale (4) en pierre typique du XII^e siècle très élégante. S'y nichent trois cloches (sol 600 Kg ; la 420 Kg ; si 290 Kg), bénies le 20 juillet 1902. Il se compose de deux niveaux. La partie inférieure date d'avant le XII^e siècle. Deux baies en plein cintre ajoutent les quatre faces du second niveau (XIV^e siècle). Dans la partie supérieure du second niveau coure une corniche sur modillons. Une flèche octogonale en pierre couvre le clocher allégé par quatre ouvertures. Des croisées d'ogives soutiennent la voûte du clocher (12). Elles sont le vestige de la première entrée dans l'édifice au XII^e siècle.

INFOS PRATIQUES

MAIRIE

2 rue du Château
91 410 Saint-Escobille

Téléphone : 01 64 95 52 62
Courriel : mairieescobille@wanadoo.fr

Monsieur le Maire ,Yves VILLATE,
reçoit sur rendez-vous

Secrétaire, Estelle GARNIER

Heures d'ouvertures au public :
lundi de 8h30 à 12h00
mardi de 13h30 à 17h00
jeudi de 13h30 à 18h00
vendredi de 8h30 à 12h00
samedi de 9h00 à 12h00



AGENDA



Randonnée éco citoyenne

6 juin

Elections Régionales & Départementales

20 & 27 juin

Feu d'artifice

14 juillet

Découvrez notre village en Beauce-SEHP

25 juillet

Les journées du Patrimoine

18 & 19 Septembre

SEA Escape Game,

SEHP visite village et Église, SELS restauration,
Les frères d'armes, musée sur le Devoir de mémoire.

CARNET

Naissances

Léo, Fanch, Bruno, Pierre LEVEQUE né le 28 janvier 2021 à Arpajon.

Kalie BUSELLI née à Etampes le 06 février 2021.

Lucas GONÇALVES MARQUES né à Longjumeau le 19 mars 2021

Mélia, Emy RICHARD née le 29 mars 2021 à Etampes

Soan LAZARO PASCAL né le 9 avril 2021 à Etampes

Décès

Hugues Marie GIRARD le 17 Février 2021

Jean AUGUSTIN le 21 Mars 2021



Messe
Saint-Escobille
11h

le 2^{ème} Dimanche du mois

Secteur Pastoral

01 64 59 71 41

secretariat@dourdan.catholique.fr



<https://www.dourdan.catholique.fr/infos-messes/>

BIBLIOTHEQUE



Les bénévoles de la **bibliothèque municipale** vous accueillent
en face de la mairie de Saint-Escobille.

<http://opac-x.bibliothequesaintescobille.biblix.net/>

Permanences

Lundi de 16h à 18h

Mercredi de 14h15 à 16h45

Samedi de 9h30 à 11h

Fermeture pendant les vacances scolaires

L'inconnue du 17 Mars- Didier Van
Cauwelaert – Albin Michel 2020

Résumé : Il fallait que la planète ferme pour que les cœurs s'ouvrent. Le 17 mars 2020, par la grâce d'un virus, un sans-abri se retrouve confiné avec une créature de rêve. Est-ce la femme qui jadis enflamma son adolescence, une mythomane, ou une ultime chance de survie ?

Et si le sort du genre humain dépendait de la relation qui va se nouer, dans une maison à l'abandon, entre un ancien prof de 35 ans brisé par l'injustice et une exilée en manque d'amour ? Avec ce conte philosophique irrésistible et poignant, au cœur d'une actualité bouleversant tous nos repères, Didier van Cauwelaert entraîne nos peurs, nos détresses, nos colères dans un tourbillon de révolte, de joie libératrice et d'espoir.

